



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_041-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-041 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DES ACTES
JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 21 MARS 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/3
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_041-DE

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 25 mars 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2019-03-016 : Zone d'activités de Frappe : cession des lots 14, 15, 16, 17 - Projet AMBELYS

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente des lots 14, 15, 16, 17 (environ 7 120 m²) au prix de 35€ HT le m² à la SARL AMBELYS ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser la réservation des lots 13 et 18 pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

B-2019-03-017 : Zone d'activités de Frappe : cession du lot 10 - projet Libourne Hygiène Service

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente du lot 10 (environ 2 190 m²) au prix de 35€ HT le m² à LIBOURNE HYGIENE SERVICE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

B-2019-03-018 : Zone d'activité de Frappe : cession du lot 3 - projet ALTILIS

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente du lot 3 (environ 1 500 m²) au prix de 35€ HT le m² à la société ALTILIS NUTRITION ANIMALE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

Débat sur la demande d'extension d'un supermarché sur la commune de Coutras - commission CDAC du 27 mars 2019

Le Bureau communautaire a pris acte du débat.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2019-03-019 : Projet social et éducatif : aide au parcours résidentiel, projet d'accès au logement par la location / sous location avec Le Lien

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le contrat de prestation et tout document afférent,
- régler le coût de la prestation de service de la manière suivante : 750,06€ à la signature du contrat de prestation et 750,06€ sur présentation du bilan 2019.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2019-03-020 : Demandes de subvention 2019 auprès de l'Etat pour le CISPD

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter l'aide financière de l'Etat pour ces actions dans le cadre d'une part, du FIPD 2019 ; d'autre part du Programme 137 « égalité femmes hommes » du Secrétariat général aux Droits des femmes et à l'égalité
- signer les dossiers de demandes de subvention pour l'année 2019, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions afférentes.

BUREAU du 1^{er} avril 2019

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2019-04-021 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour le fonctionnement des RAM au titre de l'année 2019

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- solliciter les subventions forfaitaires pour les 6 RAM de La Cali auprès du Conseil Départemental de la Gironde,
- signer la convention ou tout document afférent,
- percevoir les aides accordées.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2019-04-022 : Mise à disposition partielle d'agents de la Direction Développement Économique entre La Cali et la Ville de Libourne 2018

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'accepter la poursuite de la mutualisation de certains services, par le biais des mises à disposition des agents conformément aux tableaux ci-avant.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

